Services publics, médecine, commerces... le plan du Département et de l'État

Six ans pour un territoire plus accessible

Le plan d'actions du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public a été présenté hier en présence, notamment, de la sous-préfète d'Apt, Dominique Conca, du préfet Jean-Christophe Moraud et du président du conseil départemental Maurice Chabert. Ph. Le DL/P. ROUX

Un an de travail, mille réponses à un questionnaire et une stratégie sur six ans. Le plan d'actions du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, élaboré conjointement par le Département et la préfecture de Vaucluse, a été présenté hier en présence, notamment, du président du conseil départemental Maurice Chabert, de la sous-préfète d'Apt, Dominique Conca et du préfet Jean-Christophe Moraud.

« Le maillage et l'équipement des services publics dans les zones urbaines, péri-urbaines et rurales sont une préoccupation continue de l'Etat », assure ce dernier.

Le constat

« L'accessibilité aux services est globalement satisfaisante dans le Vaucluse : le temps d'accès moyen en voiture à un pôle de proximité est de 2,4 minutes », précise Maurice Chabert. Mais deux difficultés majeures persistent. D'une part pour les publics les plus fragiles tels que les personnes âgées, en situation de précarité ou les jeunes en insertion professionnelle, d'autre part, concernant certains territoires ruraux, plus isolés, moins densément peuplés, avec une population souvent plus âgée et un déficit de services publics comme sur le plateau de Sault.

Quatre axes d'action

Quatre axes ont été définis dans ce schéma. A savoir : renforcer l'accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles ; assurer une couverture numérique adaptée aux usages et garantir l'accès de tous les publics aux services en ligne ; améliorer et structurer une offre de mobilité sur l'ensemble du territoire pour tous les usagers et assurer le maintien et le renouvellement des services de santé et de proximité.

« L'argent public est rare, alors autant ne pas se tromper », souligne Jean-Christophe Moraud. « Par exemple, si l'on ouvre une maison de santé, il faut faire en sorte que les médecins arrivent. » Ce qui signifie d'aller dans les facultés, les salons d'installation, favoriser les conditions d'accueil, faire visiter le territoire qui ne manque pas d'atouts.

Neuf objectifs opérationnels avec une vingtaine de fiches actions sont listés dans le schéma. Par exemple, 1 ou 2 maisons de services au public (MSAP) vont s'ajouter aux 11 existantes et surtout une mutualisation des services est prévue en élargissant les partenariats. Il s'agit aussi de veiller au maintien de Pôle Emploi, ou de commerces stratégiques de proximité tels que boulangerie ou pharmacie.

Autre exemple d'action : des dispositifs (déjà expérimentés dans le Massif Central ou l'Hérault) de "court voiturage" spontané basé sur les solidarités locales ou l'amélioration de l'offre des transports à la demande via une réservation le jour même et non plus la veille.

Mireille MARTIN

Après le comité de pilotage hier, le schéma sera soumis pour avis aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale, à la Région et à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Il appartiendra ensuite au conseil départemental de l'approuver et à l'Etat de l'arrêter pour sa mise en œuvre.

L'INFO EN +

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Dans ce plan, l'un des enjeux majeurs est le développement du très haut débit afin d'éviter la fracture numérique. C'est aussi l'une des clés pour l'accès à la santé. 27 % des habitants du département renoncent aux soins. « Dans le cadre de la télémédecine par exemple, précise le préfet, des infirmières qui ont une qualification supplémentaire pourront faire un certain nombre de gestes médicaux, de diagnostics et orienter. »

Le Département s'est ainsi fixé pour objectif d'accélérer avec un déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire d'ici 2022, soit 280 000 foyers et entreprises raccordés. L'opérateur Orange s'est positionné sur 46 communes correspondant aux deux tiers des foyers. Le Département, lui, intervient dans les 105 autres communes correspondant aux zones d'habitation les moins denses